



NOTE DE POSITION DU RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT POUR LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT DE BONN DU 19 AU 23 OCTOBRE 2015



Les engagements volontaires des pays, inscrits dans les contributions nationales (iNDC) déjà sur la table et qui couvrent 85% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, nous placent sur une trajectoire d'environ 3°C d'augmentation de température à niveau mondial. C'est bien trop. Avec un réchauffement mondial actuel de "seulement" 1°C, les impacts des changements climatiques, comme la tempête qui a récemment ravagé l'île de la Dominique pendant la précédente session de négociations de Bonn, se font sentir violemment un peu partout et plus particulièrement sur les pays et populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Plus le monde s'éloigne de la possibilité de rester sous le seuil des 2°C/1,5°C, plus le prix à payer pour ces populations sera élevé — voire insoutenable.

Le brouillon de texte proposé par les co-chairs début octobre répond à des exigences de forme et de taille pour constituer une base de travail, mais il nécessite d'être clairement renforcé sur le fond. Il dispose ainsi de certains éléments importants, mais qui sont bien trop décousus pour pouvoir constituer les mécanismes nécessaires. Il est en

outre crucial de renforcer l'ambition via notamment le choix des verbes afin de ne pas aboutir à une coquille vide : un accord qui recommande aux pays de respecter leurs engagements (les pays devraient) est bien plus faible qu'un accord les oblige à le faire (les pays devront). Enfin, le texte de l'accord manque de certains éléments et principes essentiels - les mots « énergie », « droits humains » et « sécurité alimentaire » par exemple en sont absents.

L'accord de Paris ne sera certainement pas miraculeux, mais il doit remplir certaines fonctions de base en dessinant les mécanismes nécessaires pour enclencher une transition énergétique mondiale et stabiliser le réchauffement climatique bien en deçà de 2°C/1,5°C : un mécanisme de coopération financière internationale, un mécanisme de relèvement de l'ambition des iNDC tous les 5 ans, un cap de long terme qui guide les investissements et l'action publique vers un monde 100% renouvelable d'ici 2050, et des principes phares de justice sociale et de protection des droits humains, de l'égalité des genres et de la sécurité et souveraineté alimentaires.



1 PERMETTRE L'ACCÈS À L'ÉNERGIE DURABLE POUR TOUS

L'accès aux services énergétiques pour tous est une priorité de développement. À l'heure de l'adoption des objectifs de développement durable, l'Afrique est fortement dépendante des énergies fossiles, chères et polluantes, qui ne lui permettent pourtant pas de développer l'accès de tous à l'énergie et limite ainsi fortement la réduction de la pauvreté: 700 millions d'africains n'ont toujours pas accès à l'électricité et 600 000 africains meurent chaque année du fait de la pollution engendrée par l'utilisation de biomasse pour la cuisson et de l'absence de technologie efficace de cuisson. En outre, l'énergie constitue un vecteur majeur du développement et du renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique: activités économiques, structures de santé, sécurité, etc. dépendent directement de l'approvisionnement énergétique. Pourtant les solutions existent et elles sont connues: les énergies renouvelables couplées à des systèmes énergétiques décentralisés et robustes et l'efficacité énergétique, seules à même de limiter le réchauffement global tout en permettant l'accès à l'énergie pour tous, y compris dans les zones isolées.

Le secteur des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique reste rempli d'opportunités pour l'Afrique et le continent dispose d'un potentiel insuffisamment exploité en la matière. Pourtant, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, principaux leviers d'action, sont absentes du brouillon du texte de l'accord - tout comme les énergies fossiles, principales responsables des changements climatiques. Et le texte semble s'éloigner de l'objectif de long terme d'éliminer les énergies fossiles pour transiter vers un monde à 100% renouvelable en 2050.



2 PROTÉGER L'AGRICULTURE FAMILIALE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Alors qu'actuellement plus de 795 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde et que plus de 180 millions d'enfants sont victimes de sous-nutrition, 600 millions de personnes supplémentaires sont menacées de sous-alimentation à cause des changements climatiques d'ici à 2080 et les populations africaines sont particulièrement menacées.

À ce sujet, le nouveau texte proposé par les co-chairs est inacceptable: la sécurité alimentaire, qui devrait constituer un principe directeur du système climatique post-2020, n'est pas mentionnée une seule fois dans le texte de l'accord et se trouve reléguée dans la décision de la COP et qui plus est à son seul préambule — c'est-à-dire une partie non contraignante du texte. De plus, le texte laisse la place à des options comme le «zéro émissions nettes» qui ne peuvent qu'engendrer de nouvelles situations d'accaparement des terres, avec des conséquences dramatiques sur la sécurité alimentaire. Enfin, l'agriculture familiale et agro-écologique ne sont prises en compte nulle part, or il s'agit du maillon essentiel de la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement, qui répond conjointement aux défis de l'atténuation, de l'adaptation et de respect des droits contrairement au modèle agricole industriel.



© MalFolkeCenter

LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- Un investissement massif et durable dans l'accès aux services énergétiques durables pour tous; le gap de financement pour satisfaire l'ODD énergie en Afrique est estimé à au moins 55 milliards de \$ par an d'ici à 2030. Cet investissement doit être mobilisé de façon extrêmement urgente, de façon à éviter la construction, dans l'urgence liée à la nécessité de couvrir les besoins d'une population en forte croissance, d'infrastructures de production fortement émissives, qui créerait un effet de verrou sur les 40 prochaines années, et qui rendrait alors absolument impossible de rester sous le seuil des +2°C.
- La prise en compte effective des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le texte de l'accord.
- La fin des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles dans le monde, en commençant par celles versées par les pays les plus riches.



© DR

LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- La reconnaissance explicite de l'impact des changements climatiques sur les agricultures familiales et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, par l'intégration d'une référence à la sécurité alimentaire dans la partie opérationnelle de l'accord (Art. 2), et l'engagement à ce que les mesures d'adaptation et d'atténuation contribuent à une meilleure sécurité alimentaire et au renforcement des agricultures familiales.
- La reconnaissance de la responsabilité principale de l'agriculture industrielle dans les émissions du secteur agricole.
- La reconnaissance des aptitudes de l'agriculture familiale et agro-écologique à répondre aux enjeux de sécurité alimentaire, d'adaptation et d'atténuation, et l'exclusion de la «Climate Smart Agriculture» et de toutes ses alliances du texte de négociations et de l'Agenda des solutions.
- L'exclusion de tout mécanisme ou option qui viserait à «compenser» les émissions du secteur industriel par celles du secteur des terres — comme l'option d'objectif de long terme de «zéro émissions nettes».

3

PRIORISER L'ADAPTATION ET LES PERTES ET DOMMAGES AU MÊME TITRE QUE L'ATTÉNUATION

L'adaptation et les pertes et dommages sont une priorité pour les pays en développement, et notamment les pays les plus pauvres et les plus vulnérables comme ceux d'Afrique sub-saharienne ou encore les petits États insulaires. En effet, ce sont les pays les moins responsables des changements climatiques qui souffrent et souffriront le plus de leurs dommages humains et économiques, parfois irréversibles, alors même que leurs capacités de réponse sont souvent limitées. Même si les actions en termes d'atténuation permettent de rester en-deçà de 2°C (voire 1,5°C), les besoins financiers en termes d'adaptation et de pertes et dommages sont et seront très importants. Et ces besoins augmenteront d'autant plus que les efforts d'atténuation seront faibles. L'adaptation doit donc se voir accorder dans le texte la même importance que l'atténuation, tout comme les pertes et dommages, avec l'intégration d'un volet financier pour ces deux enjeux.

Le brouillon de texte proposé par les co-chairs propose de bons éléments en matière d'adaptation. Il nécessite cependant d'être amélioré afin de refléter le fait que la réalisation de l'objectif global d'adaptation est une responsabilité commune et le besoin évident d'ajuster le financement de l'adaptation à l'effort d'atténuation. La partie relative aux pertes et dommages est incluse dans le texte de l'accord de manière séparée de l'adaptation mais nécessite encore bien des précisions pour devenir opérationnelle.



LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- Le renforcement des liens entre adaptation et atténuation dans le texte actuel (Art. 4), notamment en reconnaissant que l'effort d'adaptation doit être ajusté en fonction de l'effort de l'atténuation et en assurant que les communications sur l'adaptation doivent informer le global stocktake (Art. 10) qui doit lui-même être renforcé et transformé en mécanisme de réhaussement de l'ambition.
- L'affectation de 50% minimum des financements publics à l'adaptation, sous forme de dons et additionnels à l'Aide Publique au Développement.
- La révision du texte (Art. 5) pour améliorer la définition des pertes et dommages et appuyer la nécessité de couvrir les besoins des plus vulnérables en termes financiers et techniques.
- L'ajout d'un point à l'Art.5 pour favoriser la mise en place d'un arrangement institutionnel ou d'un mécanisme juridique évolutif (par exemple par la reconnaissance du Mécanisme de Varsovie, qui pourrait évoluer), qui reconnaîtrait les besoins en terme d'appui financier et techniques pour les pertes et dommages subis par les pays vulnérables ayant le moins contribué aux changements climatiques.

4

MOBILISER LES FINANCEMENTS À LA HAUTEUR DU DÉFI CLIMATIQUE

Un grand espoir animait les acteurs à la veille de Copenhague 2009. Hélas les élans se sont ramollis en un temps record. La voix des multinationales était la plus forte. Le texte de négociation proposé par les deux co-chairs pour l'intersession de Bonn maintient le cap des promesses sur les financements publics ainsi que sur un « plancher » de 100 milliards de dollars à partir de 2020. Il manque toutefois l'élément essentiel : un mécanisme pour que les pays s'engagent par des programmes financiers à échéance renouvelable. Il n'est pourtant un secret pour personne qu'une lutte efficace contre les changements climatiques a besoin de moyens financiers publics suffisants, adéquats, prévisibles et additionnels à l'APD. C'est à n'en pas douter un volet capital dans les négociations climat de Paris qui ne doit pas souffrir de faux pas sous peine d'ajourner l'opportunité de sauver des millions de personnes des calamités qui pourront venir des effets pervers des changements climatiques.



LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- L'établissement d'une feuille de route par les pays développés, qui précise comment l'objectif des 100 milliards par an jusqu'en 2020 va être atteint, avec un sous-objectif ambitieux concernant les dons pour l'adaptation
- La création dans l'accord d'un mécanisme qui garantisse aux pays les plus pauvres que les financements climat iront croissants et qu'ils correspondront à leurs besoins.
- La garantie de l'additionnalité des engagements et la priorisation des financements publics et dons en actant une définition et comptabilisation claire et précise des financements publics et leur articulation avec les financements privés
- La création de sources de financements innovantes tels que les transports maritimes et aériens, la redirection des subventions aux combustibles fossiles et l'opérationnalisation de la taxe sur les transactions financières.

5

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LES POLITIQUES CLIMAT

Les inégalités sont un facteur de vulnérabilité face aux changements climatiques, y compris les inégalités de genre qui rendent les femmes plus vulnérables face à ce phénomène. En effet, leurs activités et moyens de subsistance sont plus souvent liés aux ressources naturelles (corvée d'eau, de bois), elles ont un faible accès à l'information climatique, au marché, aux ressources y compris foncières : dans les pays en développement, les femmes produisent 60 à 80% des ressources alimentaires issues des petites exploitations agricoles mais elles ne détiennent que 10 à 20% du foncier. Mais les femmes sont également au cœur des solutions, en premier lieu à l'échelle communautaire grâce à leurs connaissances et expériences en matière de sécurité alimentaire, de gestion de l'économie domestique et des ressources naturelles, d'activités génératrices de revenus et de participation à de nombreuses institutions socio-culturelles, politico-économiques et de protection de l'environnement.

Il est donc essentiel d'utiliser le savoir-faire des femmes, elles qui sont de grandes productrices et dans les conditions les plus difficiles, et de les faire participer aux prises de décision sur le climat. L'accord de Paris doit favoriser une large participation des femmes dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et actions de lutte contre les changements climatiques et s'assurer de la reconnaissance des impacts différenciés sur les hommes et les femmes et de l'égalité des genres comme un principe directeur de la lutte contre les changements climatiques.



© DEMI-E

LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- L'inscription de l'égalité des genres dans la partie opérationnelle du texte de l'accord (Art. 2) et sa déclinaison par thématique (atténuation, adaptation, finances.)
- Le renforcement de la participation des femmes à toutes les étapes du processus de planification des politiques, programmes et projets communaux, nationaux et internationaux.
- La suppression des discriminations pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones aux ressources foncières, écologiques et financières.

6

PROTÉGER LE CLIMAT ET LES DROITS HUMAINS

Les enjeux des changements climatiques sur les droits humains dans les négociations internationales sont tout d'abord une menace pour les États et pour les populations, et donc pour leur droit à une vie digne. Leurs conséquences fragilisent voire remettent en cause l'accès à des services essentiels comme l'eau, l'alimentation ou la santé. En ce sens, les dérèglements climatiques sont une menace grandissante pour le respect des droits humains, parce qu'ils menacent la paix, mais aussi le droit au développement des communautés les plus pauvres.

Les impacts des changements climatiques sont particulièrement violents pour certaines catégories de populations déjà très vulnérables comme les femmes, les populations autochtones, les agriculteurs pauvres ou les habitants des sociétés traditionnelles, qui sont très dépendantes de la production et la préservation des ressources naturelles. Enfin, certains projets présentés comme des solutions à l'urgence climatique sont sources de problèmes sociaux, sanitaires et alimentaires pour les populations.

LE RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT RECOMMANDE :

- L'intégration du principe de justice climatique au cœur de l'accord de Paris, qui doit prendre en compte la spécificité des communautés les plus affectées et des peuples autochtones et l'adoption d'une approche basée sur les droits humains.
- L'intégration des droits humains (incluant les droits des peuples autochtones, le genre, la sécurité alimentaire et une transition juste) dans la partie opérationnelle de l'accord (Art. 2), mais également, chaque fois que nécessaire dans les autres parties du texte et notamment celles relatives aux financements, à l'atténuation et à l'adaptation.
- La promotion et le renforcement des principes de transparence et de redevabilité dans l'accord de Paris à travers des mécanismes de notification, de suivi et de vérification, de recours et de sanction en cas de non respect par les partenaires financiers ou les États.

Associations membres du RC&D

Afrique de l'Ouest : REPAO. **Algérie :** Amis de la Saoura Béchar. **Bénin :** CREDEL, Eco-Bénin, OFEDI, JVE Bénin, IDID. **Burkina Faso :** AFEP Burkina, WEP Burkina. **Burundi :** AVO CHACLISD. **Cameroun :** ADD, ADEID, ACAMÉE, Carré Géo Environnement, CENAH, Horizon Vert. **Congo :** ACDA, APEDD. **Côte d'Ivoire :** AFHON Côte d'Ivoire, JVE Côte d'Ivoire, Enviscience. **Djibouti :** EVA. **France :** ACF, Energies 2050, HELIO International, RAC-F, Rain Drop. **Guinée :** Carbone Guinée, Germanwatch, Guinée Écologie. **Île Maurice :** DION, Maudesco. **Mali :** AFAD, Amade Pelcode, ASIC, CTESA, GRAT, Mali FolkeCenter, Réseau MUSONET. **Mauritanie :** ANPEC. **Maroc :** AH&E, AESVT. **Niger :** ATPF, Demi-E, LEAD Niger, EDER Niger, JVE Niger. **République Centrafricaine :** JVE Centrafrique. **RDC :** ACIDI, Horizon Vert RCD, JVE RCD, OCEAN, Planète Verte. **Sénégal :** ADARS, CONGAD, ENDA Energie. **Tchad :** AFPAT, LEAD Tchad. **Togo :** AFHON Togo, ASEDI, JVE Togo, MVD, OPED Togo, RJE. **Tunisie :** 2C2D.

LE RÉSEAU CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT

Le Réseau Climat & Développement rassemble près de 70 organisations francophones, principalement africaines, qui travaillent sur l'intégration des enjeux climat et développement et pour plus de justice climatique. Créé en 2007, il est co-piloté par ENDA Energie et le Réseau Action Climat. Le RC&D se mobilise via des projets de terrain locaux et des actions de plaidoyer nationales et internationales sur la promotion des énergies renouvelables et de l'agriculture familiale et agro-écologique, les financements climat, la prise en compte de l'adaptation dans la planification locale et internationale et la protection des droits humains et de l'égalité des genres dans les politiques climat. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet : www.climatdeveloppement.org

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet : www.climatdeveloppement.org

